

**Ce texte a été retiré
par son auteur
le 11 mars 2021**



N° 3842 retiré

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 9 février 2021.

PROPOSITION DE LOI

*visant à favoriser la levée de l'immunité familiale dans le cadre des
violences exercées à l'encontre des personnes vulnérables,*

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par

Mmes Stéphanie ATGER,
Camille GALLIARD-MINIER, Annie VIDAL et Audrey DUFEU,
députées.